

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°2A-2022-029

PUBLIÉ LE 1 MARS 2022

# Sommaire

## **DRFIP / Direction Régionale des Finances Publiques de Corse et Corse-du-Sud**

2A-2022-03-01-00001 - Décision portant délégation de fonctions du Commissaire du Gouvernement près le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables de CORSE (CROEC) (1 page)	Page 3
2A-2022-03-01-00002 - Délégation spéciale de signature pour le pôle fiscalité, expertise et comptes publics (4 pages)	Page 5

DRFIP

2A-2022-03-01-00001

01/03/2022 :

Décision portant délégation de fonctions du  
Commissaire du Gouvernement près le Conseil  
régional de l'ordre des experts-comptables de  
CORSE (CROEC)



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION RÉGIONALE DES  
FINANCES PUBLIQUES DE CORSE  
ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**

**Décision du 01/03/2022 portant délégation de fonctions du commissaire du  
Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse**

L'administratrice générale des Finances publiques, Directrice régionale des Finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud,

Vu l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 09/07/2021 portant nomination du commissaire du Gouvernement près le conseil régional de l'ordre des experts-comptables de Corse ;

Décide : 

**Article 1**

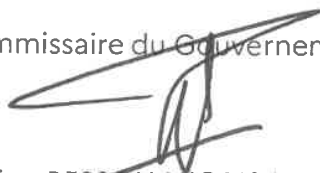
Délégation de fonctions est donnée à M. BRIOUDE Yves, Administrateur des Finances publiques adjoint, à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions de commissaire du Gouvernement auprès du conseil régional de l'ordre des experts-comptables.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de Corse du Sud.

Fait le 1<sup>er</sup> mars 2022

Le commissaire du Gouvernement



Christine BESSOU-NICAISE

DRFIP

2A-2022-03-01-00002

01/03/2022 :

Délégation spéciale de signature pour le pôle  
fiscalité, expertise et comptes publics

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**Ajaccio, le 1<sup>er</sup> mars 2022**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE CORSE ET DU DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD**  
2, avenue de la Grande Armée  
BP410  
20191 AJACCIO CEDEX

**Décision n°  
de délégation spéciale de signature pour le pôle fiscalité, expertise et comptes publics**

L'administrateur des finances publiques, responsable du pôle fiscalité, expertise et comptes publics de Corse et du département de Corse-du-Sud,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu le décret du Président de la République du 24 juin 2021 nommant Mme Christine BESSOU-NICAISE, administratrice générale des finances publiques, en qualité de directrice régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud ;  
Vu la lettre du ministre fixant la date d'installation de Mme Christine BESSOU-NICAISE au 7 juillet 2021 ;  
Vu l'arrêté du 29 mars 2012 portant nomination de M. Frédéric LERMINIAUX, administrateur des finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des finances publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud à compter du 01 septembre 2012 ;

**Décide :**

**Article 1** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle Fiscalité, expertise et comptes publics et de ses divisions, avec faculté pour chacune d'elles d'agir séparément et sur leur seule signature, en l'absence ou empêchement du directeur de pôle, est donnée à :

Mme Zahava DROGOCZYNER, administratrice des finances publiques adjointe, adjointe au directeur du pôle Fiscalité, expertise et comptes publics.

**Article 2** - Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur leur seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

### **I. Fiscalité assiette des professionnels**

M. Yves BRIOUDE, administrateur des finances publiques adjoint, pour signer les documents relatifs à ce secteur d'activité.

### **II. Division opérations État**

Mme Vanina BENSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division, pour signer les documents relatifs à l'activité de la division ;

#### **\* Recouvrement des Recettes Non Fiscales (RNF) et procédures collectives :**

Mme Catherine MANIN, inspectrice des finances publiques, pour signer les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité ; dans la limite de 5 000€ pour les délais et actes de poursuites et à l'exception des ANV et remises gracieuses.

Mme Sandrine BEAU, inspectrice des finances publiques, pour signer les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité ; dans la limite de 5 000€ pour les délais et actes de poursuites et à l'exception des ANV et remises gracieuses.

#### **\* Recouvrement tous produits :**

Mme Vanina BENSON, inspectrice divisionnaire des finances publiques, pour signer les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité ; dans la limite de 50 000€ pour les délais et actes de poursuites, 5000 euros pour les ANV et remises gracieuses

#### **\* Équipe d'animation du recouvrement forcé (EARF) :**

Mme Anne BUSSON, inspectrice des finances publiques, pour signer les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité ; dans la limite de 5 000€ pour les délais et actes de poursuites et à l'exception des ANV et remises gracieuses

M. Erwin ZYS LAUNAY, inspecteur des finances publiques, pour signer les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité ; dans la limite de 5 000€ pour les délais et actes de poursuites et à l'exception des ANV et remises gracieuses.

#### **\* Huissier :**

M. Matthieu MORAND, inspecteur des finances publiques - huissier, pour signer les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité ;

#### **\* Pôle comptable :**

Mme Chantal DEMANGE, inspectrice des finances publiques, responsable du pôle comptable, pour signer tous les documents comptables relatifs à son service, les chèques sur le Trésor, ainsi que les documents relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité. Elle est également habilitée sur les comptes Banque de France et Banque Postale ;

- Comptabilité et Dépôts de fonds au Trésor (DFT) :

M. Gérard CIARDIELLO, contrôleur des finances publiques, pour signer les documents, non décisionnels, relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité en cas d'absence ou en cas d'empêchement du responsable du pôle comptable ;

M. Christian MAFIOLY, contrôleur des finances publiques, pour signer les documents, non décisionnels, relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité en cas d'absence ou en cas d'empêchement du responsable du pôle comptable ;

- Comptabilité des Recettes non fiscales (RNF) :

Mme Nathalie PIERI, contrôleur des finances publiques, pour signer les documents, non décisionnels, relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité en cas d'absence ou en cas d'empêchement du responsable du pôle comptable ;

- Dépenses de l'État :

Mme Alexandra GAFFORY, Mme Claudine MANVILLE, M. Jean-Philippe MULTEDO, contrôleurs des finances publiques, pour signer les documents, non décisionnels, relevant du fonctionnement courant de son secteur d'activité en cas d'absence ou en cas d'empêchement du responsable du pôle comptable ;

**III. Division Expertise et conseil aux décideurs publics**

Mme Marie-Paule GIACOMETTI-BEDINI, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable de la division, en l'absence ou empêchement du directeur de pôle ou de son adjointe, pour signer tout document relatif à l'activité de la division ;

\* Service Collectivités et établissements publics locaux (CEPL) :

Mme Marie-Catherine ALBERTINI, inspectrice des finances publiques, pour signer les documents de gestion courante relatifs aux relations avec le PNAA et la CRC ;

\* Service Assistance au réseau (SAR) :

Mme Catherine DANESI, contrôleur des finances publiques, pour signer les documents, non décisionnels, de gestion courante concernant son secteur d'activité ;

\* Dématérialisation et monétique :

M. Hervé NAULEAU, contrôleur des finances publiques, pour signer les documents, non décisionnels, de gestion courante concernant son secteur d'activité ;

**IV. Autorité de certification des fonds européens**

Mme Lucie MONTAGNE-BERNARDI, inspectrice des finances publiques, Mme Marie GERONIMI, inspectrice principale des finances publiques, pour signer les documents de gestion courante concernant ce secteur d'activité ;

**V. Action économique**

Mme Marie GERONIMI, inspectrice principale des finances publiques, pour signer les documents de gestion courante concernant son secteur d'activité.




## VI. Contrôle budgétaire régional (CBR)

L'organisation du contrôle budgétaire régional fait l'objet d'une délégation spécifique.

**Article 3** - Toutes dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

**Article 4** - La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> mars 2022. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud.

Le responsable du pôle fiscalité, expertise  
et comptes publics



Frédéric LERMINIAUX  
Administrateur des Finances publiques